

Les citoyens éclairés  
maison des associations  
Place Penvern  
56600 Lanester  
AR n°1A18387336674  
copie députés et sénateurs

Marie Laure Denis, présidente de la CNIL  
3 Place de Fontenoy 75334 Paris Cédex 07  
Cédric O , secrétaire d'état au numérique

le 4 janvier 2020

Madame, Monsieur,

Comme tout un chacun, nous voyons régulièrement dans la presse des articles faisant état de piratages d'hôpitaux et de cliniques tant en France qu'à l'étranger, avec éventuellement un vol des données des patients :

<https://www.medias-presse.info/le-dangereux-piratage-informatique-des-etablissements-hospitaliers/115371/>

<http://www.leparisien.fr/economie/frappe-par-une-cyberattaque-le-chu-de-rouen-a-tourne-au-ralenti-ce-week-end-17-11-2019-8195340.php>

<https://www.phonandroid.com/un-ransomware-paralyse-120-hopitaux-francais-des-operations-reportees-dans-tout-le-pays.html>

<https://www.lequotidiendumedecin.fr/hopital/vol-de-donnees-chantage-cyber-espionnage-comment-les-hackers-ciblent-les-hopitaux>

<https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/dispositifs-medicaux-et-piratage-il-y-a-urgence-73141>

Nous pouvons nous poser la question : « qui peut avoir un intérêt à dérober des données médicales ? »

En tant que collectif de citoyens, nous demandons à la CNIL d'imposer le transport des données sensibles et privées des dossiers médicaux des patients uniquement via le système filaire, existant dans tous les hôpitaux, comme nous l'a confirmé le Docteur Aranda-Grau de l'Agence Régionale Santé de Rennes lors d'une réunion le 17 septembre à l'ARS de Vannes.

Utiliser uniquement le réseau filaire permettrait également de se mettre en règle avec la loi Abeille votée en 2015, qui interdit le wifi dans les lieux accueillants des enfants de moins de 3 ans, et de baisser immédiatement les seuils d'émission d'ondes sur le territoire français, qui sont les plus élevés d'Europe, et ne respectent pas les préconisations du Conseil de l'Europe (résolution 1815), ni la charte de l'environnement (2004).

Depuis 1995, une circulaire interdisait le téléphone portable à l'hôpital, ceci afin d'éviter les interférences avec le matériel médical et les implants. Si l'Anses a préconisé d'installer des zones rouges (ou le téléphone est interdit) celles ci sont rarement respectées, et le patient peut voir défiler dans sa chambre tout le personnel médical avec un smartphone dans la poche, alors que les ondes électromagnétiques sont classées 2B « potentiellement cancérigènes » et que nous sommes dans un lieu de soin, accueillant des personnes forcément vulnérables, à l'immunité déjà affaiblie :

[https://actu.fr/ile-de-france/meaux\\_77284/hopital-quelles-regles-pour-le-telephone-portable-2\\_8472311.html](https://actu.fr/ile-de-france/meaux_77284/hopital-quelles-regles-pour-le-telephone-portable-2_8472311.html)

Autoriser l'usage intensif d'ondes électromagnétiques dans les lieux de soins n'est pas anodin, et l'Anses, comme l'INRS publient régulièrement de nouvelles mises en garde :

<http://www.inrs.fr/risques/champs-electromagnetiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

De plus les normes de compatibilité électromagnétique des appareils électriques et électroniques ne doit pas dépasser 3 volts/mètre (INRS n° 181 4ème trimestre 2000) Quid des appareils médicaux, implants, et même du seuil autorisé des téléphones portables (41 et 61 volts/mètre) L'humain serait-il plus résistant que les machines ? Il semblerait bien que non au vu de l'augmentation des maladies cardio vasculaires, AVC et infarctus croissants.

<https://www.anses.fr/fr/content/perturbation-des-dispositifs-medicaux-par-les-radiofr%C3%A9quences-des-pratiques-%C3%A0-adapter-%C3%A0> :

*« S'agissant des patients, visiteurs et personnels médicaux utilisant les téléphones mobiles pour des raisons personnelles : les téléphones mobiles devraient être éteints dans les lieux comportant des dispositifs électromédicaux à fonction critique ou servant au maintien de la vie (unités de soins intensifs, blocs opératoires, néonatalogie, services d'urgence, etc.), ainsi qu'à proximité des lits de patients connectés à des dispositifs électromédicaux ;*

- S'agissant des personnels médicaux utilisant leur téléphone mobile pour des raisons professionnelles, les appels téléphoniques ne devraient pas être passés à proximité d'appareils électromédicaux. »*

Nous nous permettons de suggérer également qu'il serait plus sécurisé que les hôpitaux fonctionnent sous système Linux plutôt que Windows ; Linux étant beaucoup moins sujet aux piratages :

<http://www.global-informatique-securite.com/2018/02/pourquoi-linux-est-meilleur-que-windows-ou-macos-pour-la-securite.html>

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations citoyennes.

La présidente, Danièle Bovin